



Ville de
Kingersheim

Le Maire

49/2024

Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 23 février 2024

Vu les articles L 2545-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu la demande formulée par Madame Colombe Gewinner, responsable de la médiathèque, concernant la pose de fils tendus entre poteaux dans le cadre de la manifestation « la grande lessive » du jeudi 21 mars 2024

CONSIDERANT que dans le cadre de cette manifestation il y a lieu de réglementer temporairement l'occupation du domaine public du parvis Tival et de la place du Village

ARRETE

Article 1 – Dans le cadre de l'organisation de la manifestation « la grande lessive », la médiathèque est autorisée à utiliser le jeudi 21 mars 2024 de 8h à 19h, le parvis Tival et de la place du Village

Article 2 – Durant cette période, l'utilisation du parvis Tival et de la place du Village pour toutes autres activités est interdite,

Article 3 – La médiathèque est seule responsable du bon déroulement de la manifestation,

Article 4 – Les services techniques de la Ville de Kingersheim procéderont à la mise en place des poteaux permettant d'étendre les fils.

Article 5 - La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
signé
Laurent Riche

Pour ampliation
le Maire,
Laurent Riche



Ville en transition **Cit'ergie**
European Energy Award

Mairie - Place de la Libération - B.P. 80074 - 68262 KINGERSHEIM CEDEX

Tél : +33 (3) 89 57 04 00 - Fax : +33 (3) 89 57 04 19

Courriel : mairie@kingersheim.fr - www.ville-kingersheim.fr

